Erreur médicale

Par heronbleu
Madame, monsieur;
Je me tourne vers vous car il y a une dizaine d'années, j'ai été diagnostiqué bipolaire, ce diagnostic en soi et déjà lourd à porter.
Pourtant, quelques années plus tard, la maison de santé qui me suit, en dépit de connaître ma santé psychique, me prescrit des corticoïdes en quantité pharaonique.
Il faut savoir que ces médicaments en soi sont bénins mais sur les bipolaires ont des conséquences désastreuses sur le cerveau, mettant les malades en phase de thymie haute. Chez moi malheureusement cela induisait des phases de manie violente.
S'il est assez évident qu'à l'époque je n'étais pas au courant de cet effet indésirable, on peut raisonnablement imaginer qu'un médecin l'est. Son traitement a eu des effets dévastateurs sur ma santé physique, mentale et ma famille.
Suis-je en droit d'exiger réparation ?
Merci de m'avoir lu.
Par Pragmatico

BONJOUR

C'est un long chemin, qui commence par les expertises...

[url=https://www.france-assos-sante.org/66-millions-dimpatients/la-qualite-de-vos-soins/victime-dun-accident-medical-quels-recours/]https://www.france-assos-sante.org/66-millions-dimpatients/la-qualite-de-vos-soins/victime-dun-accident-medical-quels-recours/[/url]

Bon courage.